



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 MARS 2021

N° : 2021-017
OBJET : Convention de mandat n° 2130- Bâtiments 2021

Date de la convocation : **Jeudi 11 mars 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu de façon exceptionnelle au Complexe du Mas du Roux (40 rue du midi, Beynost) pour respecter les mesures sanitaires COVID.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 23	en droits de vote	: 79,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 16,5
	Votant·e·s : 27	en droits de vote	: 96

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME GOUST	5,5
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
	MME GUILLAS (<i>suppléante</i>)	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (<i>suppléant</i>)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (<i>suppléant</i>)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
Mme Fautra à M. Quiniou (Métropole de Lyon)
M. Vincent à M. Quiniou

Madame la Présidente expose,

Les travaux prévus dans ce mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Segal concernent différents bâtiments présents sur le Grand Parc. Il s'agit principalement de travaux de mise aux normes et de mise en sécurité effectués sur les bâtiments de L'atol', L'iloz', le CAE Benoît Carteron et la ferme du Morlet. Le bilan prévisionnel est détaillé dans la convention (annexée au présent rapport).

L'enveloppe financière prévisionnelle qui comprend les travaux d'aménagement et les honoraires de la Segal est de 265 872 € TTC.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le mandat n°2130- Bâtiments 2021 d'un montant de 265 872 € TTC.
- **AUTORISE** madame la Présidente à signer la convention de mandat telle qu'annexée
- **DIT** que cette dépense sera imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE